

La recherche partenariale public/privé à l'ANR

6 février 2026

A. TORRES
Directeur de la Recherche Partenariale

La recherche partenariale public/privé à l'ANR

- Présentation générale de l'ANR
- La R3P à l'ANR : bilan et outils
- Les évolutions 2026
- Focus sur le programme Chaires industrielles
- Focus sur le programme LabCom

L'ANR : Soutenir la recherche dans toute sa diversité

Les missions de l'ANR (décret de 2006 modifié)

- Financer et promouvoir le développement des **recherches fondamentales et finalisées**, l'**innovation technique** et le **transfert de technologie** ainsi que le **partenariat entre le secteur public et le secteur privé**
- **Mettre en œuvre la programmation** arrêtée par le ministre chargé de la Recherche qui recueille l'avis des ministres exerçant la tutelle d'organismes de recherche ou d'établissements publics d'enseignement supérieur
- Gérer de **grands programmes d'investissement de l'Etat** dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, et suivre leur mise en œuvre
- Renforcer les coopérations scientifiques **aux plans européen et international**, en articulant sa programmation avec les initiatives européennes et internationales
- Analyser l'**évolution de l'offre de recherche** et mesurer l'**impact des financements** alloués par l'agence sur la production scientifique nationale

L'ANR en chiffres – Plan d'action



1,4 Md €
de financements pour la
recherche en 2024



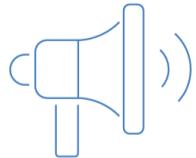
24,2 %
de taux de succès sur
l'ensemble du Plan
d'action en 2024



2093
projets soutenus en 2024

L'ANR en chiffres – France 2030

Du début des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) à fin 2024.



143
appels à projets
lancés



2090
projets financés



+ de
130 000
publications



31 Mds €
contractualisés

La recherche partenariale public/privé à l'ANR

- Présentation générale de l'ANR
- La R3P à l'ANR : bilan et outils
- Les évolutions 2026
- Focus sur le programme Chaires industrielles
- Focus sur le programme LabCom

La R3P à l'ANR : bilan et outils

La recherche partenariale : une mission majeure de l'ANR

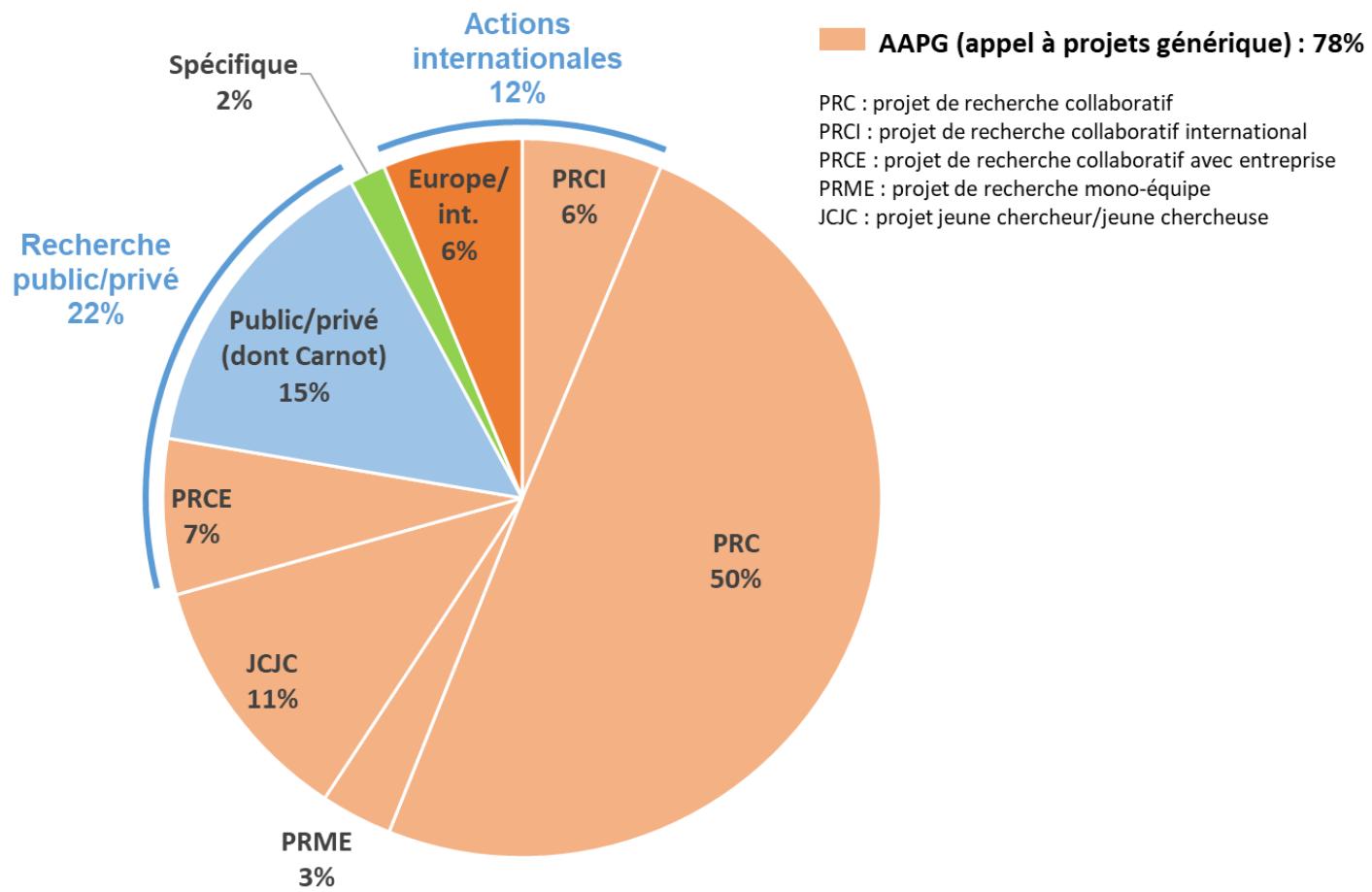
- Décret n°2006-963 du 1 août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR :

Article 2 :

- 1°/ De financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ;

La R3P à l'ANR : bilan et outils

22 % du budget du plan d'action 2024 est consacré au financement de projets pour ou avec des entreprises :



La R3P à l'ANR : bilan et outils

Des instruments de financement adaptés aux différents objectifs de la recherche partenariale public-privé :

- Les projets de recherche collaboratifs avec les entreprises (PRCE) au sein de l'appel à projets générique (AAPG)
- Les LabCom
- Les Chaires Industrielles
- Les programmes Astrid
- Le dispositif Carnot

La recherche partenariale public/privé à l'ANR

- Présentation générale de l'ANR
- La R3P à l'ANR : bilan et outils
- Les évolutions 2026
- Focus sur le programme Chaires industrielles
- Focus sur le programme LabCom
- Questions/réponses

Les évolutions 2026 sur les PRCE :

- **Faciliter l'accès aux financements ANR pour les entreprises et leurs partenaires académiques :**

- **vers un cycle court : 6 mois entre le dépôt du projet et la contractualisation**

Edition 2026 : uniquement un enregistrement en étape 1, et dépôt du projet complet en étape 2

- **Incitativité plus importante et accroissement du nombre d'entreprises en capacité de candidater :**

Edition 2026 : le taux d'aide pour les PME est relevé de 45 à 60 %

Un Focus PRCE à paraître pour les 10 ans du programme

Les évolutions 2026 sur les Carnot :

- **Le dispositif est rénové, structuré autour de quatre principes :**
 - Ouverture et simplicité : plus d'évaluation/sélection, uniquement recevabilité et éligibilité
 - Sélectivité maintenue : ouverture limité au consortia territoriaux (autour des PUI) ou thématiques à dimension nationale
 - Incitativité renforcée : seuil significatif d'engagement financier des entreprises dans les contrats éligibles à l'abondement, fléchage de la majeure partie de l'abondement vers le ressourcement scientifique
 - Transition progressive : les instituts Carnot actuels bénéficient d'une période de transition de 3 ans avec un montant d'abondement dégressif garanti

Ouverture de l'appel à candidature le 28 novembre dernier, dépôt en stand-by demandé par le Ministre du MESRE le 21 janvier 2026

Autres évolutions 2026 :

- **Simplification sur le dispositif LabCom : le financement toujours forfaitisé, mais qui ne demandera plus de relevés de dépenses**
- **Ouverture des chaires industrielles à des entreprises de taille moins importante : seuil minimum de contribution porté à 400 k€**
- **Astrid : le taux d'aide des PME porté à 60 % des coûts complets**

Ouverture LabCom et Astrid fin 2025, Chaires industrielles à venir.

Dépôts en mars 2026 (Astrid et Labcom) et septembre 2026 (Labcom)

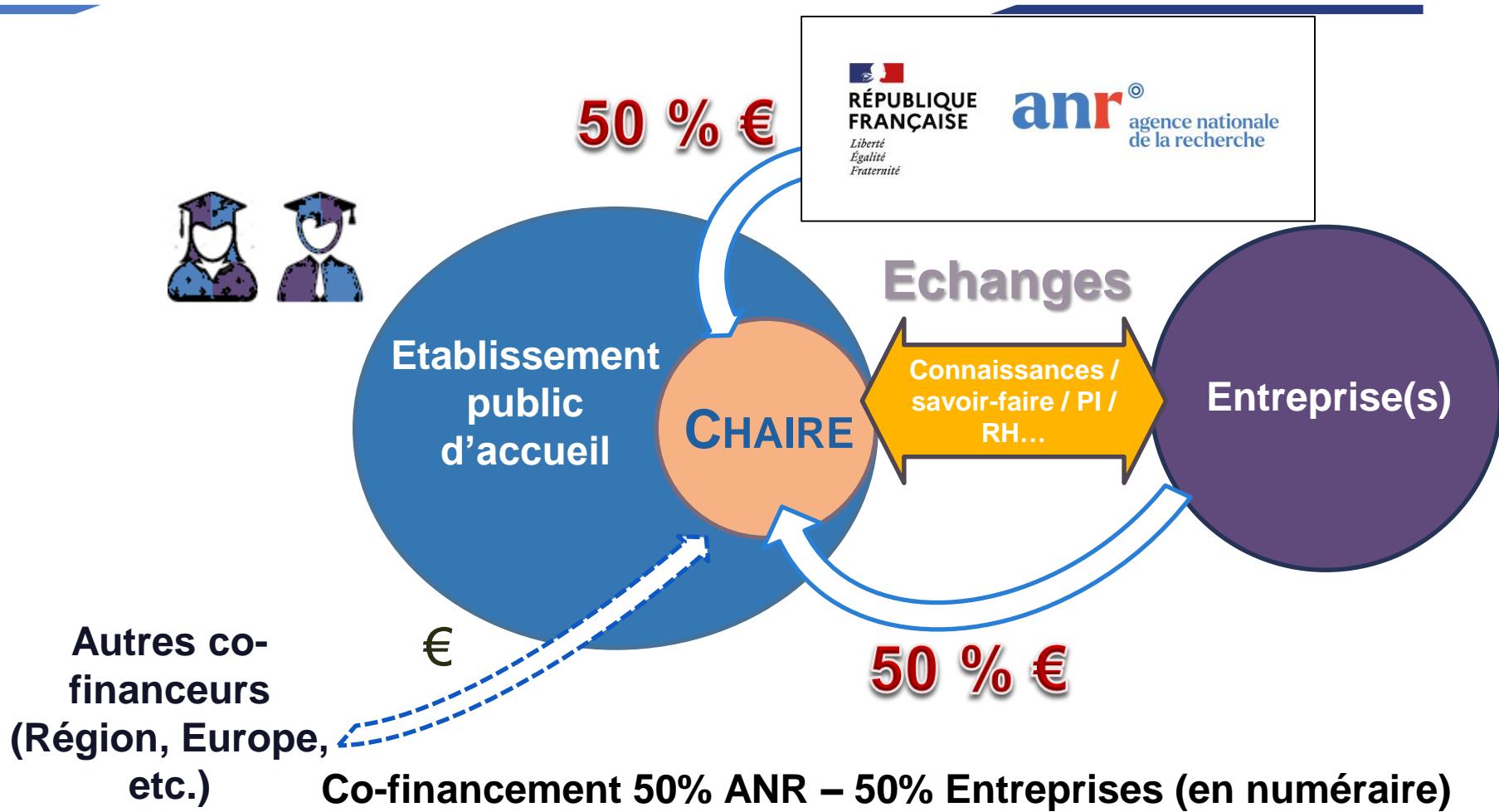
La recherche partenariale public/privé à l'ANR

- Présentation générale de l'ANR
- La R3P à l'ANR : bilan et outils
- Les évolutions 2026
- Focus sur le programme Chaires industrielles
- Focus sur le programme LabCom

Chaires Industrielles : Objectifs

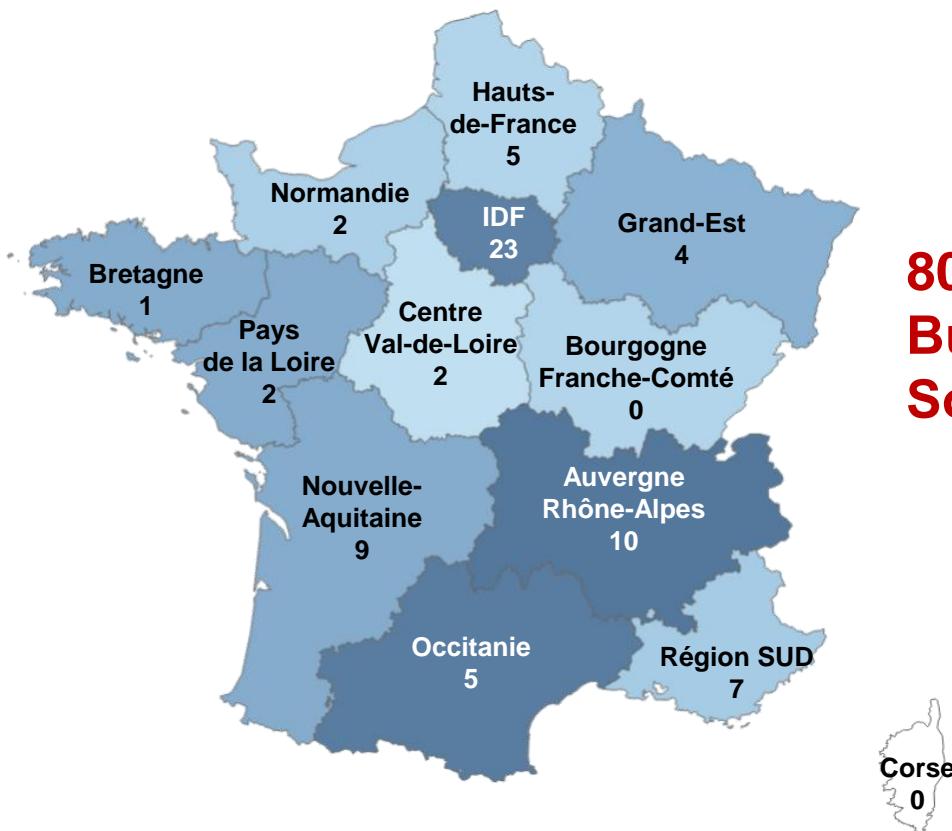
- Construire et structurer des *travaux de recherche collaborative*, dans des domaines prioritaires et stratégiques, *via* un partenariat fort et durable.
- Permettre à des (enseignants-)chercheurs de notoriété internationale de développer un *programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable*.
- Assurer une *formation par la recherche* de qualité au plus haut niveau international

Chaires Industrielles : Ecosystème



Chaires Industrielles : bilan chiffré

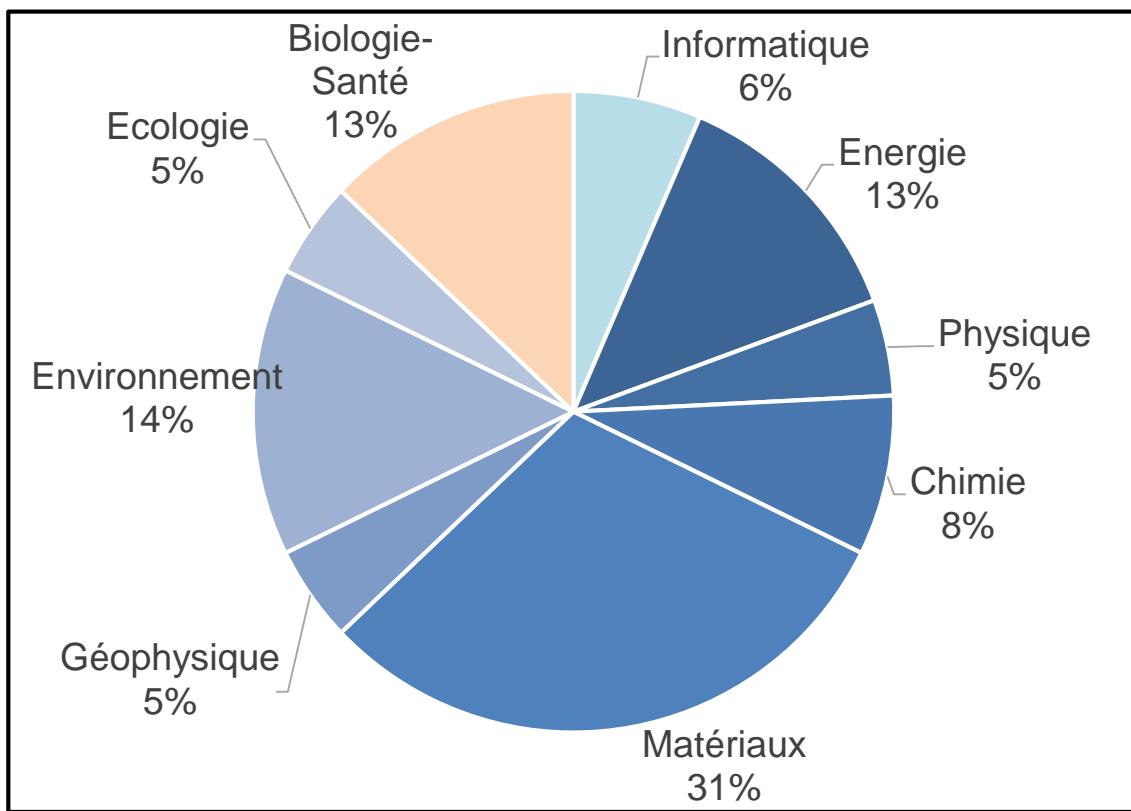
Répartition géographique (2012-2024) :



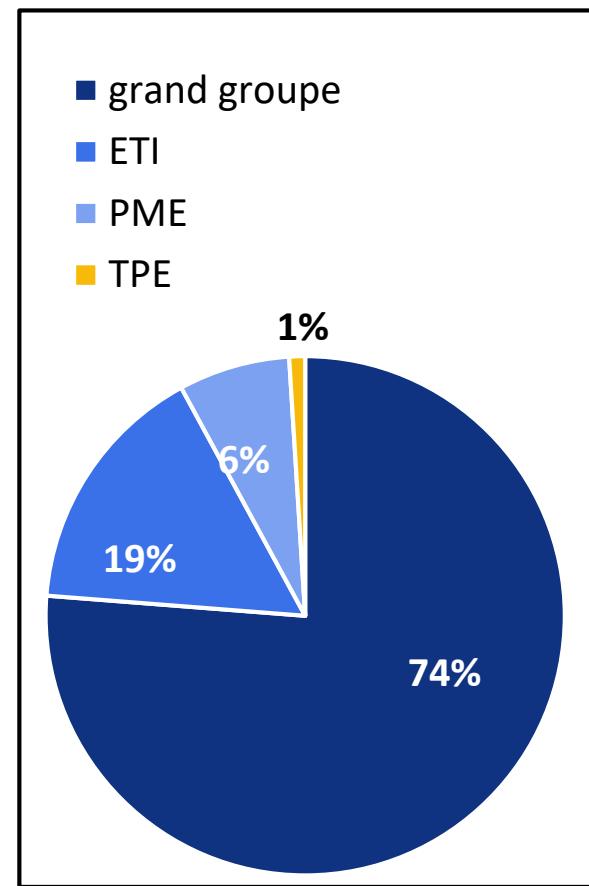
80 chaires financées de 2012 à 2025
Budget global : 65 M€
Soit en moyenne 812 k€/projet

Chaires Industrielles : bilan chiffré

Thématiques des chaires financés (2012-2024)



Type d'entreprise co-financeuse (2012-2024)



La recherche partenariale public/privé à l'ANR

- Présentation générale de l'ANR
- La R3P à l'ANR : bilan et outils
- Les évolutions 2026
- Focus sur le programme Chaires industrielles
- Focus sur le programme LabCom

LabCom ANR : ses attendus

- Crée en 2013, l'appel à projets LabCom a pour objectif :
 - inciter les acteurs de la recherche académique et les entreprises privées, PME, les ETI et les start up (d'au moins une année d'existence), à créer des partenariats bilatéraux **durables** grâce à la co-construction de « Laboratoires Communs ».
- L'enjeu est double :
 - dynamiser la production scientifique
 - soutenir l'innovation pour produire à terme de la **valeur économique**
- Partenariat bilatéral : un établissement de recherche* et PME ou ETI et start up
- Engagement à signer un contrat de laboratoire commun définissant :
 - Une feuille de route de recherche et d'innovation
 - Une stratégie de valorisation commune
 - Une gouvernance commune
 - Des moyens humains et matériels
 - Une stratégie de pérennisation de la collaboration au-delà du soutien de l'ANR

*la partie académique peut être étendue à deux laboratoires si le projet est à caractère sociétal.

LabCom ANR : un dispositif éprouvé depuis 10 ans

Pour assurer une prise de décision et un financement rapide

- Dépôt des candidatures ouvert tout au long de l'année avec deux périodes de clôture durant lesquelles les projets sont examinés (voir texte de l'appel à propositions sur [anr.fr](#))
- Pour 2026, deux sessions clôturées au **27 février 2026** et **22 septembre 2026**
- Sélection par un seul comité se réunissant deux fois par an
- Mesure d'impact après la fin du financement ANR : jusqu'à cinq ans après la fin du projet
- 363 k€ sur 54 mois, réservés au partenaire académique
- Un financement toujours forfaitisé,
mais qui ne demandera **plus de relevé de dépenses**



LabCom ANR : un fonctionnement en 2 temps

1. Phase de montage

- Durée maximale souhaitée (définie dans la proposition) : 6 mois
- Financement : 50 k€
- Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun

2. Phase de fonctionnement

- Le temps restant jusqu'à T0 + 48 mois
- Pas de prolongation
- Fast-track thèses CIFRE depuis 2024
- Financement : 313 k€

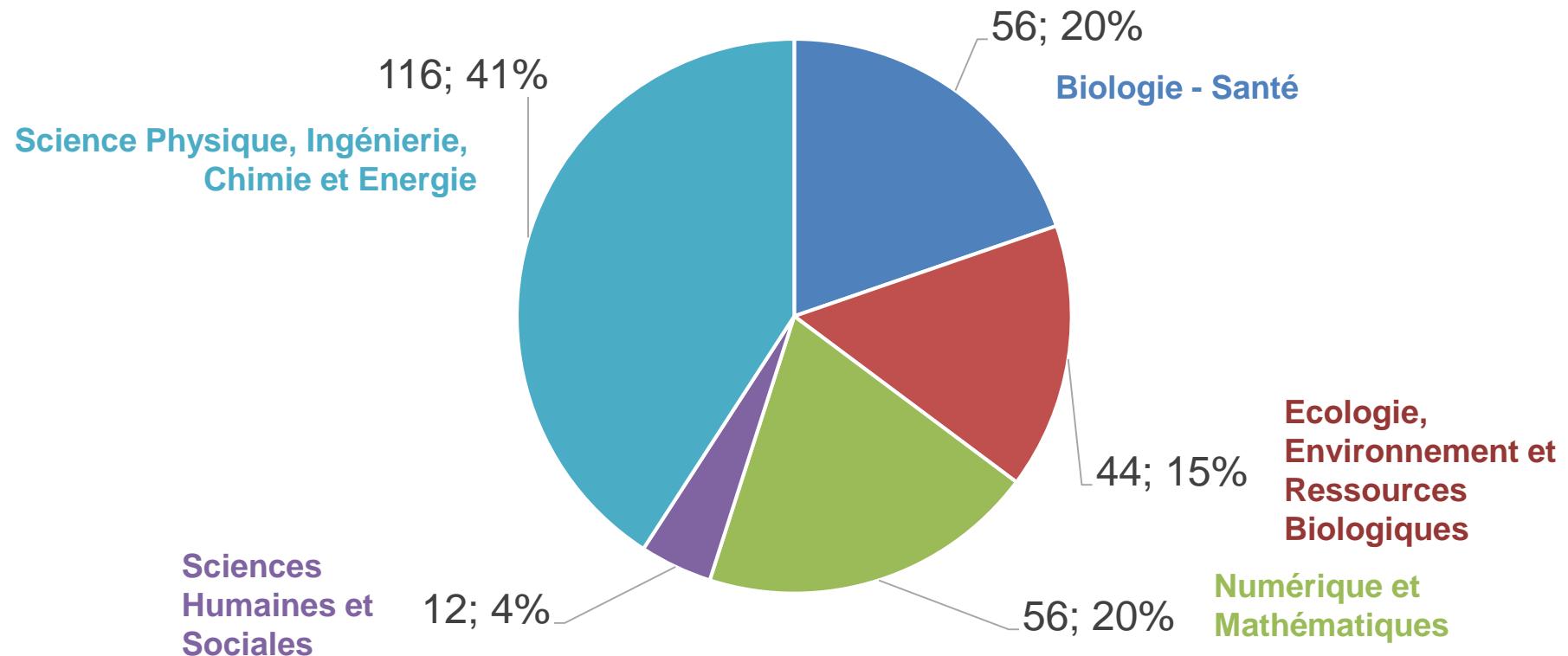
LabCom ANR : bilan chiffré

Depuis 2013 :

- *320 LabCom financés*
- *70% des LabCom s'appuient sur des travaux de thèse*
- *86% des partenaires industriels ayant recruté des doctorants financés via une bourse Cifre*
- *Au moins 60% de LabCom pérennisés après l'arrêt du financement*
- *65% des LabCom contribuent à l'innovation de leur partenaire industriel*

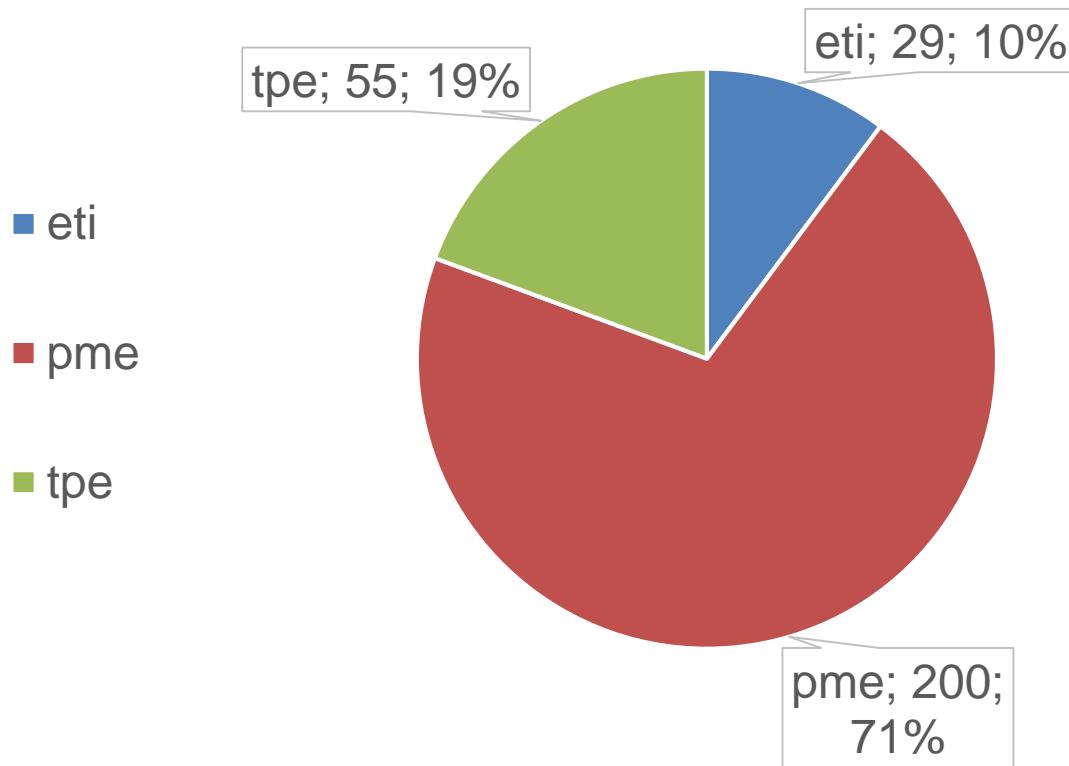
LabCom ANR : bilan chiffré

Thématique scientifique des LabCom
sélectionnés (2013-2024)



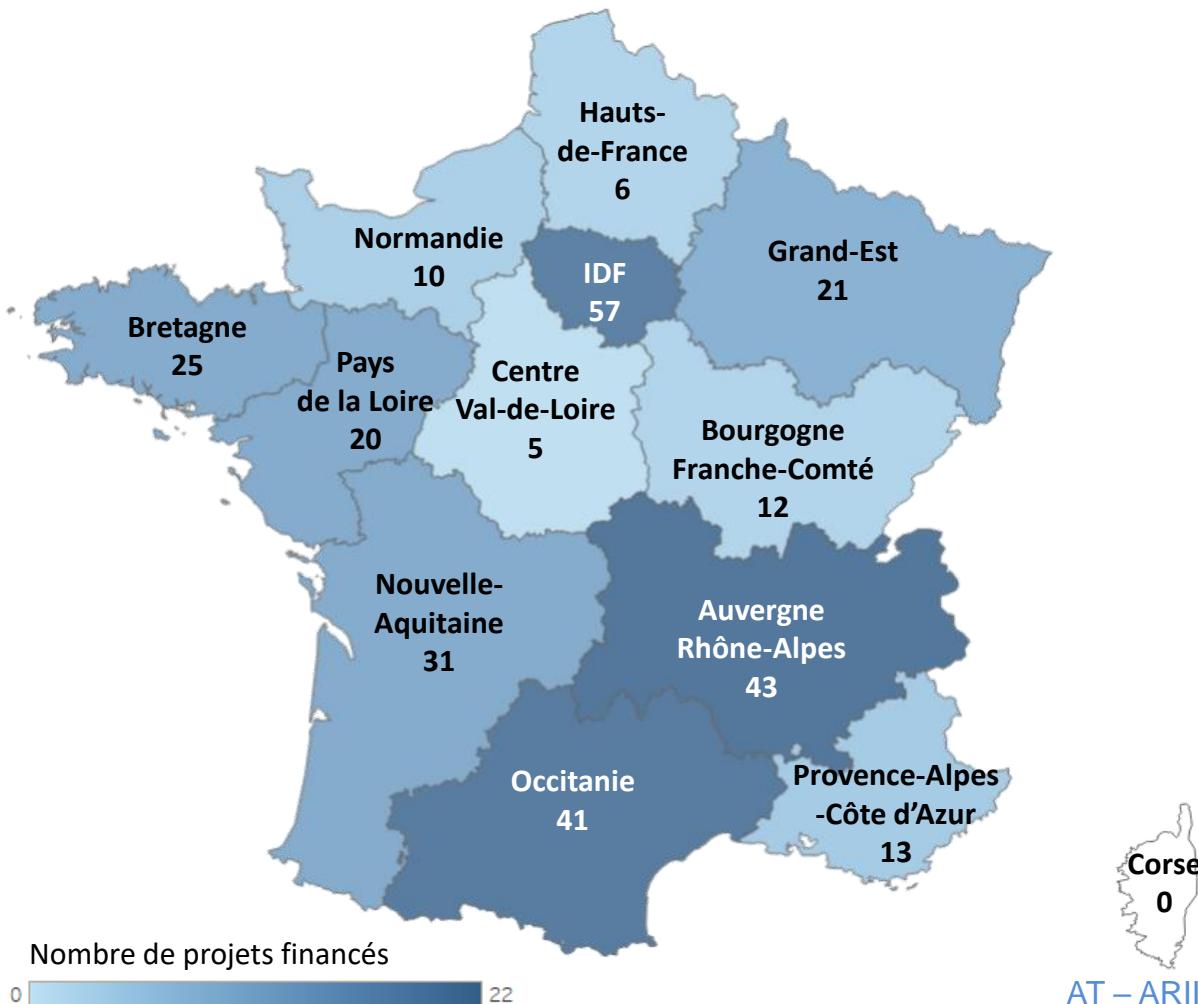
LabCom ANR : bilan chiffré

Typologie
entreprises partenaires des LabCom
sélectionnés (2013-2024)



LabCom ANR : bilan chiffré

Répartition géographique des Labcom financés (2023-2024)





arnaud.torres@anr.fr

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>